

Régime de prévoyance | Convention collective nationale des Jardineries et Graineteries

> ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Mail @

Date de création de l'entreprise

Nature de l'activité

Effectif concerné à la date d'adhésion

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Réservé à notre organisme

N° ENTREPRISE

N° CONTRAT : CCN 702 000

Date effet de l'adhésion :

Nom du commercial

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHESION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois précisant la nature de votre activité ou récépissé de déclaration à la Préfecture pour une association.
- 4- Envoyez-le tout à l'adresse ci-dessous.

> ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par

agissant en qualité de muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires⁽¹⁾ déclare souscrire le présent contrat d'adhésion au régime prévoyance référencé ci-dessus au profit de l'ensemble du personnel, auprès d'Humanis Prévoyance et de l'OCIRP⁽²⁾, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré par l'accord du 11 juin 2009 et ses avenants, tel que prévu par la Convention Collective Nationale des jardineries et graineteries.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. (2) OCIRP - Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance - Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 17, rue de Marignan - 75008 PARIS, assureur des garanties rente éducation, rente de conjoint et rente d'handicap dont il en délègue la gestion à notre organisme.

> ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat (le contrat d'adhésion et les Conditions référencées « CG-CCN JARDINERIE- PREV-octobre 2013 maj 01.01.17 ») ou figurent les garanties et les cotisations), ainsi que de la notice d'information « NI-CCN JARDINERIE-PREV maj 01.01.17 ». L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail (*) ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service [cochez la case concernée] :

NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme

OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

* Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité

L'entreprise Humanis Prévoyance

À le

Signature (et cachet)

Le directeur

À le

Signature (et cachet)

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis - cellule CNIL - satisfaction clients - 303 rue Gabriel Debaq - 45777 Saran cedex ou par courriel à contact-cnil@humanis.com. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.